

## VILLE DE CROZON

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CROZON, sous la présidence de Monsieur Daniel MOYSAN, Maire.

**Etaient présents** : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Messieurs Laurent BONNATERRE, Jean Marie BEROLDY, de Mesdames Nadine TREGUER-BRUN, Marine LE GUET et de Messieurs Daniel LANNUZEL, Xavier CARN, Joël TORILLEC ayant quitté au point 1-3 – (19 H 55) et Madame Stéphanie GINOLIN, qui ont donné respectivement procuration à Mesdames Dominique TRETOUT, Marie Louise HERJEAN, Michelle JEGADEN, Sylvie MOYSAN, à Monsieur Stéphane CORNER et à Mesdames Dominique GUILLOIS-JAMIN, Nicole GARNIER et Claudine HEMON,

Arrivée de Monsieur Xavier CARN au point 1-1 – (19 H 10),

Arrivée de Madame Stéphanie GINOLIN au point 1-1 – (19 H 35).

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARBAISE a été élue secrétaire.

#### **Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2011.

#### **1) Finances**

1-1) Aménagement de Morgat – Demande de subventions

1-2) Décision modificative - Assainissement

1-3) Demande de subvention DETR – Programmation 2012

#### **2) Administration générale**

2-1) Création d'un espace remarquable de Bretagne en Presqu'île de Crozon

2-2) Création d'une Commission «Cantines»

- Informations – Article L2122-22 du C.G.C.T.

#### **- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2011**

Bien que se réclamant de l'AMAP, Madame GARNIER précise ne pas être intervenue en leur nom mais à titre individuel dans un but humanitaire.

Sous cette réserve, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Xavier CARN à 19 H 10.

#### **1) Finances**

##### **1-1) Aménagement de Morgat – Demande de subventions**     **Rapporteur : Daniel MOYSAN**

La collectivité souhaite lancer un vaste programme de rénovation et de réaménagement de Morgat, pôle touristique majeur de la Commune de CROZON et de la presqu'île éponyme.

Ce projet, qui vise non pas à transformer le site mais à relancer une dynamique touristique sans dénaturer le cadre et l'environnement exceptionnel de Morgat, se concentre sur les actions suivantes :

##### **- Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Loch**

Les acquisitions foncières sont en cours sur ce site qui est une zone humide qu'il convient de préserver pour sa biodiversité et de mettre en valeur pour créer une continuité paysagère entre le cœur de la station et les résidences de tourisme en arrière du site.

##### **- Réaménagement et requalification des espaces publics**

Il s'agit de créer des continuités sur l'ensemble de la station et d'améliorer l'accès aux commerces (personnes à mobilité réduite notamment), offrir une meilleure attractivité des espaces publics, réduire les conflits d'usage et apporter des places de stationnement supplémentaires en arrière du site pour permettre une mise en valeur au profit de l'ensemble des usagers des espaces ainsi libérés.

- Réaménagement des espaces maritimes et portuaires

Ce volet s'appuie :

- o sur la réalisation en bord de mer d'une estacade reliant la rue de Tréflez en partie Nord au vieux môle de pêche en partie Sud permettant ainsi aux piétons de reconquérir le front de mer,
- o sur l'élargissement du Quai Kador permettant un aménagement plus cohérent et rationnel du Quai, un meilleur accès au port et une continuité entre bourg et port.

Ce projet qui est estimé à 6,5 M€ H.T. peut bénéficier de l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Pays de Brest et du Conseil Général.

Une première tranche de travaux concernant la réalisation de l'estacade et l'élargissement du quai devrait démarrer à l'automne 2012.

Arrivée de Madame Stéphanie GINOLIN à 19 H 35.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour, l'opposition refusant de prendre part au vote,

- décide la réalisation de la première tranche de travaux,
- sollicite l'aide financière de l'Etat (FNADT), de la Région et du Pays de Brest (enveloppe 2) ainsi que du Conseil Général (Contrat de territoire) au taux maximum,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**1-2) Décision modificative – Assainissement Rapporteur : Madame GUENNEC – Trésorière municipale**

Il y a lieu de procéder à des ajustements de crédit sur le budget assainissement pour tenir compte de la réduction de titre à effectuer sur le solde de la redevance assainissement pour 2009.

La modification proposée est la suivante :

CHAPITRE	COMPTE	FONCTIONNEMENT	MONTANT
		<b>DEPENSES</b>	
67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	21 400,00 €
		TOTAL DEPENSES	21 400,00 €
		<b>RECETTES</b>	
70	704	TRAVAUX	21 400,00 €
		TOTAL RECETTES	21 400,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la modification visée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**1-3) Demande de subvention DETR – Programmation 2012 Rapporteur : Daniel MOYSAN**

Départ de Monsieur Joël TORILLEC à 19 H 55.

Certains équipements ou opérations peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), issue de la fusion de la D.G.E. et de la D.D.R.

Celle-ci dont le taux d'intervention se situe dans une fourchette de 20 % à 50 % du coût hors taxe de l'opération (plafonnée à 400 000 €) doit être sollicitée pour le 31 janvier 2012.

La collectivité envisageant les travaux de raccordement du réseau d'assainissement du secteur de Tal-Ar-Groas dont le coût est estimé à 2 448 000 € HT, Monsieur le Maire propose d'inscrire ce dossier au titre de la programmation 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve cette proposition,
- sollicite la DETR à hauteur de 400 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## **2) Administration générale**

### **2-1) Création d'un espace remarquable de Bretagne en Presqu'île de Crozon *Rapporteur : Daniel MOYSAN***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de classement en Espace Remarquable de Bretagne d'une partie des falaises de la presqu'île de Crozon et de ses objets géologiques.

L'appellation « Espace Remarquable de Bretagne » est issue de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » qui permet aux régions, à l'instar de l'Etat et de ses réserves naturelles nationales, de créer des réserves naturelles régionales et d'en assurer la gestion.

La gestion de cet Espace Remarquable de Bretagne serait confiée à la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon, sous la responsabilité d'un comité consultatif de gestion.

Ce dossier, dont l'instruction a été réalisée par le Parc naturel régional d'Armorique, a d'ores et déjà été validé par le Conseil régional de Bretagne.

Compte tenu des intérêts que représente ce classement en termes de mise en valeur et de labellisation d'un patrimoine géologique et naturel d'intérêt national, voire international pour certains objets géologiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour, 1 contre : Madame Nicole GARNIER et 5 abstentions : Madame Dominique TRETOUT (2), Madame Marie Louise HERJEAN (2) et Monsieur Joël TORILLEC,

- approuve la démarche consistant à solliciter le classement d'une partie des objets géologiques de la Presqu'île de Crozon en Espace Remarquable de Bretagne.

### **2-2) Création d'une Commission «Cantines» *Rapporteur : Daniel MOYSAN***

Dans le cadre de la municipalisation des cantines, il vous est proposé de créer une Commission «Cantines» dont le rôle serait d'émettre des avis et/ou des propositions pour tout ce qui touche au fonctionnement de la cantine.

Outre les élus désignés à la proportionnelle, 8 de la majorité et 2 de l'opposition, il est proposé d'adjoindre à cette Commission, avec voix consultative, 2 représentants des parents d'élèves et 2 suppléants choisis parmi des volontaires, après vote si le nombre est supérieur à 2 ainsi que les compétences d'une nutritionniste-diététicienne.

Pour la majorité, Monsieur le Maire propose les noms suivants :

Mesdames Michelle JEGADEN, Josiane ROBIN, Nicole BREUNTERCH, Nadine TREGUER-BRUN, Dominique GUILLOIS-JAMIN, Messieurs Yves DEHEDIN, Claude JEZEQUEL et Didier FOUQUET.

Pour l'opposition, 2 candidats sont proposés : Mesdames Nicole GARNIER et Dominique TRETOUT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la création d'une Commission «Cantines » dont les membres sont nommés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **-Informations – Article L2122-22 du C.G.C.T.**

- Information emprunt.
- Information dépenses imprévues.

Fait à CROZON, le 25 janvier 2012

**LE MAIRE :**

*Daniel MOYSAN*